Droit à l’image – images d’élève – Autorisation parentale

2024 / 2025

Je soussigné Madame (nom, prénom).......................……………………………………………

Adresse du domicile : …………………………………………………………………………...

…………………………………………………………………………………………………...

…………………………………………………………………………………………………...

Je soussigné Monsieur (nom, prénom)………………………………………………………….

Adresse du domicile (si différente) : ……………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………...

…………………………………………………………………………………………………...

Autorise (sons) :

 Oui  Non

Les encadrants des activités périscolaires de La Roquebrou :

à filmer et/ou photographier, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon enfant mineur :

Nom – prénom : ………………………………………………………………………….

Scolarisé en classe de : …………………….

Et ce, dans le cadre des usages suivants :

* publication dans le(s) journaux locaux
* utilisation dans le cadre d’une activité périscolaire
* exposition de photographies ou de vidéos dans le cadre des activités TAP
* publication sur le site internet de la Mairie
* publication sur la page Facebook de la Mairie
* éventuels reportages télévisés

L’autorisation de photographier ou de filmer notre enfant est valable pour l’année scolaire en cours.

La photographie ne sera ni communiquée à d’autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d’autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion de l’image de notre enfant, ainsi que des légendes non-nominatives (prénom uniquement), ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.

Un refus de notre part aura pour conséquence, soit d’écarter notre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent notre enfant est garanti. Nous pourrons donc à tout moment vérifier l’usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de cette image si nous le jugeons utile.

Fait à : ……………………………………………… Le ……………………………………..

Signature des parents ou du (des) responsable(s) légal(aux) :